

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

REUNION PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

M. GABRIEL siège au bureau en qualité de secrétaire.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 9 juin ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe :

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- M. BECKERS sera absent et Mme BONGARTZ arrivera avec quelques retards

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. FOCCROULLE va nous rejoindre et sont absents ce jour M. FERNANDEZ, M. KLENKENBERG, Mme PERIN et M. BRABANT

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ou sa remplaçante ?

Mme FRESON.- Mme KEVERS sera absente et M. DENIS arrivera un peu de retard

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes presque tous là.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un courrier relatif à la déclaration 2011 de mandats et de rémunération à la Région wallonne. La déclaration doit être rentrée à la Cellule de Contrôle des Mandats de la Région wallonne pour le 30 juin au plus tard.

Vous trouverez également l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

V.- Question d'actualité

Document 10-11/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur le règlement de travail pour les membres du personnel des Communes et des Provinces.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. Dominique DRION ou je cède directement la parole à M. le Député provincial ?

M. DRION, Conseiller (de son bancs).- Question claire, réponse claire !

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. M. le Député provincial - Président, vous avez la parole.

(M. LACROIX, Député provincial se lève également pour donner la réponse du Collège).

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- La réponse est tellement claire que nous sommes près à répondre tous les deux.

(Rires)

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Député Christophe LACROIX, j'ai dit Député - Président, je ne me suis pas trompée...

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Nous n'avons pas deux versions, nous sommes vraiment au service du Conseil provincial, il n'y a pas de souci. La réponse est commune.

Chers Collègues.

La loi du 18 décembre 2002, entrée en vigueur le 1er juillet 2003, a effectivement modifié la loi du 8 avril 1965 portant sur le règlement de travail en vue d'étendre le champ d'application à l'ensemble du secteur public.

S'agissant du personnel enseignant, il est bien exact, M.DRION, que la Commission paritaire centrale de l'enseignement officiel subventionné vient de finaliser un document de travail dont toutefois le texte, à ce jour, n'a pas encore été publié.

Dès qu'il le sera, nous ne manquerons pas d'en faire part à la Commission paritaire locale compétente, à la COPALOC donc, dans notre jargon et il lui appartiendra alors de fixer tout à la fois son calendrier de travail et les modalités qu'elle entendra mettre en œuvre dans les limites de ses compétences pour la finalisation d'un règlement de travail spécifique.

En effet, et vous le précisez également dans votre question, si le contenu de base constituera une imposition, latitude sera néanmoins donnée aux Pouvoirs Organisateurs de convenir en concertation avec les partenaires sociaux de précisions ou d'ajouts à ce texte initial général.

Je tiens à vous préciser qu'il entre dans les intentions du réseau CPEONS, et nous y contribuons et nous y contribuerons, d'initier et de favoriser une réflexion commune des Pouvoirs Organisateurs qui le constituent afin de dégager au besoin, via un groupe de travail émanant de son Bureau de l'Enseignement secondaire, où l'Enseignement de la Province de Liège est bien présent, des dispositions applicables à l'ensemble desdits Pouvoirs Organisateurs.

Ceci, je le rappelle, sous réserve bien entendu d'accord des instances consultatives locales propres à chacun et en l'occurrence, pour ce qui nous concerne, à la Province de Liège tout particulièrement.

Ce travail sera entamé dès la rentrée de septembre, avec

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

l'intention de le mener à bien pour une prise d'effet au début de l'année prochaine.

Pour votre parfaite information, en ce qui concerne le personnel non enseignant et c'est en cela que j'usurpe un peu en parlant au nom de mon collègue et néanmoins amis Christophe LACROIX puisque j'évoque pour cette petite partie le personnel non-enseignant, voilà pourquoi nous étions à votre disposition M. le Conseiller, Chef de groupe, tous les deux.

Donc, pour le personnel non enseignant, un groupe de travail présidé par Mme la Greffière, que je salue au passage, et composé de représentants de l'Administration, se réunit régulièrement depuis mai 2010 déjà en vue de construire le projet de règlement.

Le texte actuellement en cours de finalisation vous sera présenté, en accord avec mon collègue Christophe LACROIX, à l'automne prochain. Il sera préalablement discuté en concertation syndicale.

Outre l'obligation légale, notre volonté consiste à proposer un outil pratique et efficace de management comme on dit maintenant, des relations de travail.

Complémentairement aux mentions obligatoires imposées par la loi de 1965, horaire de travail, régime disciplinaire, vacances annuelles etc., nous avons jugé utile d'y proposer des dispositions relatives à la déontologie, à la gestion des assuétudes, à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de la communication et à une gestion rationnelle de l'énergie.

Le projet de texte à destination du personnel définitif et contractuel rassemblera en un document unique l'ensemble des dispositions relatives aux conditions et à l'organisation du travail au sein de notre Institution.

Voilà le travail d'analyse et de réflexions ainsi mené nous permettra d'harmoniser, d'actualiser, de rationaliser les règles et ce, dans un esprit d'équité et d'efficacité.

J'espère avoir répondu à l'attente qui était la vôtre et à l'espoir que vous définissiez d'une réponse claire à une question qui ne l'était pas moins. Merci Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député - Président. M. DRION, vous voulez ajouter quelque chose ? M. LACROIX, vous voulez donner votre réponse ?

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Non Mme la Présidente. M. le Député - Président ayant répondu très justement et très clairement pour le personnel enseignant et non-enseignant, mon empressement était de circonstance mais je crois que notre Député - Président a été parfait et complet.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 10-11/159 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu pour les années 2006-2010 entre la Province de Liège et l'ASBL « OPERA ROYAL DE WALLONIE - CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE », en abrégé « ORW » asbl - Exercice 2009-2010/Prévisions 2010-2011.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour : document 10-11/159. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Chantal GARROY-GALERE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme GARROY-GALERE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

La troisième Commission s'est donc réunie ce mardi 7 juin afin d'examiner le document 10-11/159, c'est-à-dire le rapport d'évaluation annuelle relatif au contrat programme conclu pour les années 2006-2010 entre la Province de Liège et l'asbl Opéra Royal de Wallonie - Centre Lyrique de la Communauté française, en abrégé ORW asbl, exercice 2009-2010, prévisions 2010-2011, le titre est aussi long que le rapport.

Le Député rapporteur n'a aucune critique à émettre sur les tâches de service public réalisées par l'Opéra Royal de Wallonie mais il met, par contre, l'accent sur la situation financière inquiétante de l'asbl qui accuse une perte cumulée de près de 2 millions d'euros, due notamment au non respect du versement des subsides de la Communauté française et aux travaux de rénovation entrepris.

Ce document n'a soulevé aucune question ni remarque et a été adopté par 9 voix pour et 1 abstention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions

de la troisième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/157 : Modification d'intitulés de l'Institut provincial de Formation des Agents des Services Publics et de l'Ecole des Sciences Administratives.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour : document 10-11/157. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Il n'y a pas eu de question, on vous propose donc d'adopter ce point par 9 voix pour et 2 abstentions.

Peut être une petite parenthèse, on nous a fait un brillant exposé sur l'Ecole des Langues et c'est bien dommage qui n'y a pas de retour dans cette assemblée, ce fut très intéressant... La Maison des Langues pardon, voilà, je voulais en tous cas saluer le travail qui est fait.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. GEORGES. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GEORGES, Conseiller (de son banc).- Je tiens à souligner que tous les membres de la sixième Commission partagent l'avis de M. le Conseiller.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous pourrions faire une Commission spéciale là-bas je crois et en faire rapport dans d'autres circonstances. En tous cas, je vous remercie de vos appréciations. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la sixième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/160 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour : document 10-11/160. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. C'est bien après beaucoup de patience, les nombreux Conseillers présents en Commission ont approuvé, sans remarque, cette proposition par 6 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues.

Simplement, sur ce type de dossier, notre groupe s'abstient mais sur celui-ci en particulier.

Je souhaitais au nom du groupe motiver cette abstention.

Nous sommes, en chiffres ronds à 25.000 € à porter en non-valeurs. Nous observons qu'à peu près 20 % couvrent l'année civile 2010. Nous sommes en juin 2011 et donc l'idée serait quand même de voir la meilleure manière de gérer ces situations anticipativement parlant même si dans la patientelle qui fréquente ce Centre Spécialisé dont chacun reconnaît évidemment l'importance et les qualités, nous pouvons avoir une patientelle en grande difficulté mais c'est peut être un peu rapide qu'en 2010 on amortisse immédiatement, même s'il y a des situations spécifiques, ou peut être qu'une réflexion au Service gestion, au Service juridique, mérite analyse et examen pour éviter ce genre de situation.

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Voilà, nous nous abstenons à ce stade. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. M. le Député vous voulez peut être répondre quelque chose ? Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Concernant effectivement la question du groupe CDH, je voudrais relever qu'il ne s'agit clairement pas d'une mauvaise gestion ou d'un manque d'anticipation de la part des services.

Les 52 créances qui représentent un montant de quasi 25.000 € concernent des personnes décédées, sans héritier connu, ou dont les héritiers ont renoncé à la succession.

D'autres ont été radiés d'office des registres de population, rayés pour l'étranger ou dont le sort est ignoré et 9 débiteurs ont fait l'objet d'un règlement collectif de dettes avec remise partielle de la créance et donc, il échet de mettre en non-valeurs le solde des créances dont question.

Voilà ce dont il s'agit pour les 52 créances qui représentent un montant de 24.638,05 € essentiellement.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial. J'ouvre la discussion générale. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/161 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Médiathèque du Service des Affaires Culturelles.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour : document 10-11/161. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

En l'absence de question, votre septième Commission vous propose d'adopter la résolution par 6 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/155 : Budget 2011 - 2^{ème} série de modifications budgétaires.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour : document 10-11/155. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission.

Je précise que la Cour des Comptes n'a formulé aucune remarque. Cet avis se trouve dans la farde de consultation.

J'invite le rapporteur, Mme Denise BARCHY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Pour ce point-ci, il y a eu quelques questions. Donc, nous nous sommes réunis hier sous la présidence de M. DRION et une Conseillère pose 7 questions.

La première concerne les Recette ordinaires de prestations et plus précisément, une augmentation de 4.000 € pour la revente de

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

produits recyclables collectés.

Il s'agit d'un produit résultant de la vente d'énergie produite par les produits photovoltaïques du bâtiment Charlemagne.

La deuxième concerne l'inscription de 0 € pour un subside du Forme. Le projet FORAV, Former pour l'Avenir, était terminé mais l'information est arrivée tardivement. Donc, on retire la somme inscrite au budget, elle n'a plus lieu d'être.

La troisième est relative aux subventions de la Région wallonne pour missions dans le cadre de la révision de l'atlas des chemins vicinaux et l'inscription de 64.999 €.

Une concertation a eu lieu entre la Province, la Région et les Communes pour refaire un atlas des chemins vicinaux, avec les moyens techniques actuels, ce qui serait un outil de travail mis à jour et utile.

Les autres questions concernent les dépenses.

D'abord, dans la rubrique « Exercices antérieurs », l'inscription de 56.000 € pour le Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif. Le montant de 150.000 € engagé en 2009 n'avait pas été liquidé totalement, seulement 94.000 € l'étaient, et était tombé en annulation. Il faut le réinscrire pour pouvoir l'utiliser et payer la subvention 2009.

La cinquième question porte sur l'inscription de 100.000 € pour la mise en conformité des machines outils afin de garantir la sécurité de ce matériel didactique. C'est un transfert du budget extraordinaire.

Pour l'enseignement agricole et horticole, une augmentation de 137.700 € pour la location de manèges pour la formation scolaire des étudiants et la location de modules provisoires qui servent de classes en attendant la construction du campus.

Et la dernière, dans la rubrique Tourisme, une augmentation de 500.000 € pour la Subvention à la Fédération du Tourisme pour le financement de projets internationaux à retombées touristiques.

C'est une provision supplémentaire exigée par l'ASO dans le cadre du grand départ du Tour de France 2012, pour la promotion des événements organisés déjà en 2011 pour annoncer le Tour de France.

Après quoi, la septième Commission vous propose par 6 voix pour et 3 abstentions d'adopter les conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/156 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2011 - 3^{ème} série.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour : document 10-11/156. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Denis BARTH à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BARTH, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Les rentrées de votre Institutions ne suffisent pas à payer toutes les dépenses, il faut donc autoriser semble-t-il un emprunt de 18.475.434 €.

Il n'y a pas eu de débat quant à ce dans la septième Commission d'hier et il est proposé d'adopter ce point par 6 voix pour et 3 abstentions. Je vous en remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/162 : Services provinciaux : Modifications à apporter - à l'annexe 1 « Cadres du personnel des établissements provinciaux », - à l'annexe 2 « Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens » du statut administratif du personnel provincial NON enseignant ainsi qu'à l'annexe 1 du statut pécuniaire de ce même personnel.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour : document 10-11/162. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Votre septième Commission s'est donc réunie hier et a analysé le rapport du Collège concernant les modifications proposées.

Une Commissaire a souhaité savoir si ces modifications étaient apportées dans le cadre du projet ENVOL ?

Le Député a répondu qu'effectivement, c'était le cas. En 2009, il avait été imaginé un cadre optimal mais au vu de la réalité, certaines choses devaient être complétées et améliorées. Certains Services ayant également évolués, il fallait dès lors effectuer quelques réadaptations, raisons pour lesquelles ces modifications sont proposées aujourd'hui.

Et c'est par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter le rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/163 : Mise à disposition de la commune de Berloz d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger des amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour : document 10-11/163. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Ce sera tout aussi rapide. Il n'y a toujours pas eu de question et donc, il y a toujours 6 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/164 : Services provinciaux : Marché public de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture de mobilier pour les nouveaux services, les salles de réunion, la cafétéria et la bibliothèque du Bâtiment Charlemagne.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour : document 10-11/164. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Chantal BAJOMEÉ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BAJOMEÉ, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Présidente. Chers Collègues.

Donc, la septième s'est réunie hier afin de prendre connaissance du document 10-11/164.

Il n'y a eu aucune remarque, aucun commentaire, aucune question et il vous est donc proposé d'adopter cette résolution et le vote était de 6 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/165 : Services provinciaux : Marché public de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour le renouvellement des enseignes des bâtiments de l'Enseignement de la Province de Liège.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour : document 10-11/165. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Denis BARTH à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BARTH, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Rien n'a été dit lors de la Commission et la Commission propose d'adopter avec 6 voix pour et 3 abstentions. Je vous remercie

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/158 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour : document 10-11/158. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Hier, en l'absence de son inamovible Président Miguel FERNANDEZ, c'est de main de maître que M. DRION a présidé la septième Commission qui n'a émis aucun avis sur cette modification budgétaire du Centre Laïque de la Province de Liège et par 6 voix pour et 3 abstentions, vous propose de l'adopter.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/166 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour : document 10-11/166. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Donc, il s'agit d'une prise d'acte du document 10-11/166. Une seule question a été posée par un Commissaire concernant le placement d'un traitement d'eau alimentaire par dioxine de chlore à L'Accueil de Lierneux.

Ce Commissaire demande si l'eau est tellement mauvaise qu'il s'agit de la traiter. Il lui est répondu qu'il s'agit d'organiser un choc thermique pour éviter la légionellose.

Sur base de quoi, votre Commission a pris acte de ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance, donc le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

Document 10-11/167 : Naimette-Xhovémont - Modification de l'assiette du bail emphytéotique conclu entre la Province de Liège et la Ville de Liège en date du 11 mai 1995.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour : document 10-11/167. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Entraîné par M. DEFAYS, notre huitième Commission s'est réunie ce mardi. Un membre de la Commission a posé une question relative à la scission du dossier en deux dossiers distincts, le premier porté par la Province, le second par la Ville.

La Directrice du Service Travaux indiqua que ces techniques avaient été choisies afin d'optimiser les subsides potentiels à obtenir sur ce dossier. Il fut ensuite indiqué que la Région avait

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

déjà été consultée sur ce dossier et que cette dernière avait avalisé le montage.

Notre Commission s'est prononcée par 9 pour, 0 contre et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la huitième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/168 : Naimette-Xhovémont - Mode de passation et conditions de marché de travaux pour l'aménagement de terrains d'échauffement et d'entraînement pour la pratique du rugby et d'athlétisme (et voiries connexes).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 15 de l'ordre du jour : document 10-11/168. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Marlène BONGARTZ-KAUT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BONGARTZ, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Votre huitième Commission s'est réunie ce mardi 7 juin et a examiné le document mentionné.

Ce projet est en continuité avec le point précédent et il n'y a plus eu de question. C'est par 9 voix pour, 0 voix contre et 4 absences que la huitième Commission vous propose d'adopter ce projet de résolution. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non.

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/169 : Services provinciaux : Marché des travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement du Centre de formation de tennis de la Sarthe à Huy.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 16 de l'ordre du jour : document 10-11/169. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Luc NIX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Votre huitième Commission s'est réunie pour débattre du document 10-11/169 concernant un mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement du Centre de formation de tennis de la Sarthe à Huy.

Un membre demande des précisions sur le paragraphe 4, je cite « ledit projet consistera à réaliser une nouvelle infrastructure permettant d'augmenter l'attractivité du site ».

Les Services donnent l'explication suivante : les surfaces de jeu pourront servir à la pratique d'autres sports de balle.

Pour ce faire, il sera réalisé un multi-marquage pour différentes surfaces de jeu et sera aménagé de façon à être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un autre membre s'inquiète sur la résistance au gel du revêtement, il lui est répondu que le revêtement était prévu en résine et donc, pas de problème de gel ni d'UV.

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

Votre huitième Commission vous propose d'adopter le marché par 9 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion du Conseil provincial le 16 juin 2011 et je rappelle à tous les Chefs de groupe deux choses : le 16 juin, c'est à 14 H 00 précise, à la demande de tous les Chefs de groupe. N'oubliez pas que c'est le dernier Conseil provincial, qu'il y a une séance thématique, qu'il y a un vote, un remplacement d'un Conseiller provincial donc, respectez l'heure s'il-vous-plaît.

Deuxièmement, il y a un Bureau un quart d'heure avant et pour la séance thématique, je demande à tous les Chefs de groupe de faire respecter ce qui a été dit au Bureau, vis-à-vis du Député qui est responsable de la thématique, à savoir M. PIRE cette fois-ci, d'avoir au moins le thème sur les débats que vous allez entamer pour le 16, on ne demande pas votre question bien rédigée mais au moins savoir qui prend la parole en un dans votre groupe et en deux, et savoir au moins, sur le sujet.

L'on a demandé cela mardi pour le vendredi, vous pouvez envoyer chez M. Patrick ROUFOSSE qui fera intervenir au Cabinet de M. PIRE. Essayez de respecter s'il-vous-plaît pour les thématiques au moins

SEANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2011

les noms des intervenants et le thème de la séance. Je vous remercie et à la semaine prochaine.

La réunion publique est levée à 15 H 50.